

Lyon, le 12 novembre 2020

Afin de venir en aide aux commerces « non essentiels » de son patrimoine, l'Opac du Rhône ne leur demandera pas le loyer de novembre 2020.

L'Opac du Rhône loue une quarantaine de locaux d'activités à des commerçants. Implantés au sein de ses résidences, ces commerces contribuent à l'attractivité des communes.

Avec le deuxième confinement, l'ensemble des commerces dits « non essentiels » ont fait l'objet d'une fermeture administrative. L'impact sur leur chiffre d'affaires, déjà affecté par le confinement du printemps, est considérable.

Aussi Christophe Guilloteau, président du conseil départemental et président de l'Opac du Rhône, a demandé au directeur de l'Opac du Rhône d'appliquer dès aujourd'hui la mesure annoncée hier, 12 novembre 2020, par le gouvernement lors de sa conférence de presse.

En conséquence, l'Opac du Rhône ne demandera pas aux commerces « non essentiels » de son patrimoine le loyer du mois de novembre 2020 (hors charges).

Les commerces concernés seront tous nominalement contactés par les services de l'Opac du Rhône dès lundi.

« L'Opac du Rhône est un acteur du territoire et doit contribuer à sa dynamique économique. Nous souhaitons que cette mesure contribue à aider les commerçants face à cette situation exceptionnelle qu'est la pandémie du Covid », souligne Xavier Inglebert, directeur général de l'office.

L'Opac du Rhône, premier bailleur social de la collectivité territoriale du Rhône

L'Opac du Rhône est présidé par Christophe Guilloteau, Président du Conseil départemental du Rhône. Il intervient sur la collectivité territoriale du Rhône. Sous la direction générale de Xavier Inglebert, l'Opac du Rhône compte 25 000 locataires et 13 500 logements dont 1 455 en résidences spécialisées (personnes âgées, handicapées...). Ses 260 collaborateurs du siège et ses trois agences sont au service des locataires. Partenaire historique des communes et des communautés de communes, l'Opac du Rhône leur apporte son expertise en matière de construction et d'aménagement